

Éditorial



François Baroin
Président de l'AMF

En finir avec les agressions contre les élus de la République

Le 5 août 2019, Jean-Mathieu Michel, maire de Signes (Var), décédait après avoir été renversé par une camionnette dont il voulait verbaliser les occupants pour un dépôt sauvage de gravats. L'AMF lui avait rendu un vibrant hommage à l'occasion de son 102^e congrès. Un an plus tard, l'été 2020 a été de nouveau marqué par de violentes agressions d'élus municipaux. L'une des dernières s'est déroulée en Gironde, le 4 août, au cours de laquelle Philippe Becheau, maire de Saint-Philippe-d'Aiguille, a reçu des coups après avoir protesté contre un tapage nocturne sur la place du village dont il est maire depuis 2014. « *Agresser un maire, c'est s'attaquer à la République* », a souligné Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, tandis que le Premier ministre, Jean Castex, dénonçait des « *faits* » et des « *violences inadmissibles* ».

L'AMF condamne évidemment fermement tous ces actes qui illustrent, malheureusement, le climat d'insécurité auquel sont confrontés les élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Il s'agit à chaque fois d'une véritable atteinte à nos valeurs démocratiques et républicaines. Mais les protestations et les manifestations de soutien aux élus concernés ne

suffisent plus. Il faut aujourd'hui agir rapidement pour endiguer ce fléau. Le Sénat a rappelé, fin juillet, qu'il avait formulé, dès octobre 2019, « *12 propositions pour renforcer l'autorité des maires, conforter leurs moyens d'action et mieux les protéger dans l'exercice de leurs fonctions* ». Certaines d'entre elles ont été traduites dans la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, d'autres non. Les sénateurs demandent donc à l'État « *que soit rapidement défini un plan gouvernemental pour la sécurité des maires* ».

L'AMF partage largement ce souhait. Elle exige qu'une réponse pénale soit systématiquement apportée à l'encontre des auteurs de tels méfaits et réitère sa disponibilité afin de participer, aux côtés de l'État et des autres acteurs institutionnels, à l'élaboration rapide de mesures visant à conforter l'autorité des élus locaux.

L'été 2020 aura été particulièrement douloureux pour les maires : je veux ici saluer la mémoire de notre collègue et ami Jean-Claude Billot, président de l'Association des maires de la Somme et ancien maire de Ferrières pendant 40 ans, décédé accidentellement, le 8 août. Il incarnait cette « *République des maires* » qu'il faut plus que

jamais protéger et conforter.

« Il s'agit à chaque fois d'une atteinte à nos valeurs démocratiques et républicaines. »